**- Courriel adressé au Directeur Régional, le 11/03/2020.**

**- Réponse du Directeur Régional adjoint, le 12/03/2020.**

**Prévention au coronavirus COVID-19** | ***Communiqué***

**De:** "polynesie-francaise" <polynesie-francaise@solidaires-douanes.org>
**À:** "Jean-Francois TANNEAU" <jean-francois.tanneau@douane.finances.gouv.fr>
**Cc:** "DR-POLYNESIE" <dr-polynesie@douane.finances.gouv.fr>
**Envoyé:** Mercredi 11 Mars 2020 15:32:26
**Objet:** Prévention au coronavirus COVID-19.

Bonjour M. le Directeur,

Compte tenu du contexte évolutif de l'épidémie du nouveau coronavirus et des incertitudes liées à sa transmission, les agents de la DRPF et notamment les collègues de la BSE de Faa'a, qui sont en première ligne, se posent légitimement la question d'une contamination lors d'un contrôle ou même simplement, par leur grande proximité avec de nombreuses personnes arrivant de l'étranger.

Comme vous le savez, un premier cas de coronavirus a été détecté en Polynésie française. Il s'agit d'un voyageur en provenance de métropole, arrivé par un vol dans la nuit du samedi 7 mars 2020 à l'aéroport de Tahiti-Faa'a. De part leur fonction et leur mission, les agents composant l'équipe de la vacation de samedi soir ont bien évidemment été en contact avec des voyageurs et des personnels de ce vol. Ils sont susceptibles également d'avoir été directement en contact avec cette personne.

Ainsi, nous demandons urgemment de déployer et respecter le protocole de précaution afin que les collègues de la BSE de Faa'a fassent l'objet d'une attention particulière. Effectivement, les collègues concernés devraient être invités à subir les tests de dépistage dans le cadre de la procédure de détection du Covid-19.

Aussi, il apparaît urgent de prendre des mesures de prévention et de précaution renforcées au regard de l'inquiétude de l'ensemble des collègues et des risques potentiels engendrés.

En effet, il apparaît, essentiel de faire respecter notamment, l'application stricte des procédures et des consignes mises à jour.

Il est de votre responsabilité de tout mettre en œuvre pour assurer la protection de la santé de l'ensemble des agents de la DRPF qui s'interrogent, y compris sur leur possible droit de retrait de cette situation à risque grave et imminent.

Bien cordialement,

Le Bureau de la section SOLIDAIRES DOUANES de Polynésie-Française.

**De:** "Didier MARTINEZ" <didier-1.martinez@douane.finances.gouv.fr>
**À:** "polynesie-francaise" <polynesie-francaise@solidaires-douanes.org>
**Cc:** "Anne-Laure FAUCHILLE BARDET" <anne-laure.bardet@douane.finances.gouv.fr>, "Frédéric Cattoen" <frederic.cattoen@douane.finances.gouv.fr>, "Jean-Francois TANNEAU" <jean-francois.tanneau@douane.finances.gouv.fr>, "Direction Polynésie" <dr-polynesie@douane.finances.gouv.fr>
**Envoyé:** Jeudi 12 Mars 2020 09:12:17
**Objet:** Re: Prévention au coronavirus COVID-19.

Mesdames et messieurs les membres du bureau SOLIDAIRES DOUANES de Polynésie-Française,

J'ai bien pris note de votre courriel adressé hier sur la boite de messagerie de la direction. Je comprends et je partage votre inquiétude concernant ces agents. Dès que j'ai eu connaissance de cet événement, j'ai donné des instructions pour que, par mesure de prévention, ils soient placés en autorisation d'absence en attendant un avis médical. Parallèlement, j'ai consulté le médecin de prévention pour avis. Vous trouverez, ci-dessous ses réponses à nos questions.

En résumé, Mme Sage ne présentant aucun symptômes à son arrivée en Polynésie et, de surcroît, les agents n'ayant pas été en contact avec elle plus de 15 mn, il n'y aucun risque qu'ils aient contracté la maladie par ce biais.

Toutes ces mesures feront l'objet d'un compte rendu détaillé à la DG, dans la journée, par le service RH.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Bonne journée et bien cordialement..

Didier Martinez
Direction régionale des douanes de Polynésie française
Responsable du pôle Action Économique - Adjoint au directeur
Téléphone : 40 50 55 53 - Mobile : 89 72 84 93
Courriel : didier-1.martinez@douane.finances.gouv.fr

---

**De:** "medecinpreventionfinancespf" <medecinpreventionfinancespf@gmail.com>
**À:** "christiana hofen" <christiana.hofen@douane.finances.gouv.fr>, "BARDET Anne-Laure" <anne-laure.bardet@douane.finances.gouv.fr>, "TANNEAU Jean-Francois" <jean-francois.tanneau@douane.finances.gouv.fr>
**Envoyé:** Mercredi 11 Mars 2020 21:09:12
**Objet:** Information cas coronavirus

Bonsoir,

En réponse aux questions que peuvent se poser les agents à l'aéroport :

1. Une personne ne peut contaminer d'autres personnes que si elle est symptomatique : c'est à dire si elle a de la fièvre et qu'elle tousse.

2. Une étude de 2018 montre que dans un avion ne peuvent être contaminé que les personnes se trouvant à au moins une rangée (devant ou derrière) et à au moins 2 sièges latéralement du passager contagieux (donc qui a des signes cliniques). L'OMS évoque les risques limitées de transmission d'infection, à bord d'un avion, grâce à une très bonne ventilation en cabine, permettant un changement d'air intégral de 20 à 30 fois par heure et des filtres à particules.

Donc pour le premier cas de coronavirus de Tahiti qui est arrivé samedi soir et qui a eu les premiers symptômes le dimanche : il va y avoir une enquête de la direction de la santé pour retrouver les quelques personnes ayant été assises autour du siège du cas (le plus probable en classe affaire ou premium).

**Les personnes contact à risque négligeable** sont des personnes ayant eu un contact ponctuel avec un cas confirmé à l'occasion de la fréquentation des lieux publics : pas de suivi ou de surveillance nécessaire.
**Les personnes contact à risque faible** : personne ayant eu un contact étroit (< 1 mètre) et/ou prolongé (> 15 minutes) avec un cas confirmé à l'occasion de la fréquentation de lieux publics : ces personnes doivent surveiller l'apparition de symptômes (fièvre, toux) pendant une durée de 14 jours, pas de mesure d'isolement.
**Les personnes contact à risque modéré/élevé** : personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas : famille, même chambre, flirt, voisin dans un avion/train : isolement à domicile d'une durée de 14 jours.

On ne peut contaminer d'autres personnes que si on a des symptômes (fièvre, toux) (la durée d'apparition moyenne des symptômes après contamination est de 5 jours) : donc les agents des douanes ayant controlé les personnes ayant été assises prés du cas contact ne risquent rien, ils n'ont pas besoin d'être en isolement ou de surveiller les symptômes de fièvre et toux.
Si un agent a embrassé ou serrer la main du cas contact, il faut juste qu'il surveille sa température et l'apparition des symptômes dans les 14 jours qui suivent, il n'y a pas lieu de le mettre en isolement.

Ne pas oublier que dans la plupart des cas pour les personnes de moins de 60 ans, sans antécédents de problèmes pulmonaires nécessitant un traitement régulier, qui attrapent le coronavirus, ils n'auront q'un rhume... Les risques de décès augmentent avec l'âge (comme la grippe) et les pathologies associées.

Cordialement

Dr Cazaubiel Pierre-André
Médecin de prévention